



Conseil municipal N° 11/2017 du 19 décembre 2017

Convocation en date du : 13 décembre 2017
Affichée le : 13/12/2017

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI	X						
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	13	0	0	0	0		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Public : 7 personnes sont présentes

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 30 minutes par Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2017

- fait l'objet de remarques de la part de Madame Ghislaine BEAUME qui, déplorant que certaines de ses remarques n'aient pas été prises en compte, allègue que ce compte-rendu porte atteinte à sa vie privée et, reprochant qu'il ait été mis en ligne en l'état sur le site Internet de la commune, exige qu'il soit retiré du site web municipal.
- Après discussions et échanges entre les conseillers, Monsieur le Maire intervient et demande un vote pour validation ; soumis au vote, le compte-rendu du 28/11/2017 est maintenu et adopté en l'état par : 1 voix *CONTRE*, 2 *ABSTENTIONS*, 10 voix *POUR*. Il n'y a pas lieu de le retirer du site internet municipal.

ORDRE DU JOUR :

- maintien de la fonction d'adjointe à Madame Ghislaine BEAUME, suite au retrait de sa délégation aux affaires scolaires, culturelles, sportives et loisirs par l'arrêté du maire du 28 novembre 2017 (voir annexe qui suivra)**
- rapport d'analyse des candidatures des offres 1et 2 pour l'élaboration du PLU et l'évaluation environnementale**
- délibération ordures ménagères des locataires**
- délibération fonds solidarité logement**
- délibération évaluation des charges transférées à la CCDSV compétence GEMAPI**
- SPA convention reconduite**
- Questions diverses**

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- sans objet.

MAINTIEN DE LA FONCTION D'ADJOINTE À MADAME GHISLAINE BEAUME, SUITE AU RETRAIT DE SA DÉLÉGATION AUX AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES, SPORTIVES ET LOISIRS PAR L'ARRÊTÉ DU MAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017 (VOIR ANNEXE)

Monsieur le Maire

- rappelle l'arrêté en date du 28/11/2017 portant retrait de délégation consentie à Madame Ghislaine BEAUME et acté par la préfecture de l'Ain, en date du 7 décembre 2017,
- informe le conseil municipal des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent que : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions».
- donne lecture de l'annexe (ci-jointe au compte-rendu).

Après avoir entendu Madame Ghislaine BEAUME, demandé des éclaircissements et échangé leurs avis, les conseillers ont procédé à un « vote à bulletin secret » à la demande du maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer pour (OUI) ou contre (NON) le MAINTIEN DE LA FONCTION D'ADJOINTE À MADAME GHISLAINE BEAUME.

Ont été distribués 13 enveloppes, 13 bulletins OUI, 13 bulletins NON, 13 bulletins BLANC (abstention) ; un isolement a été organisé à la demande de Mme BEAUME.

Les conseillers ont voté. Mesdames Aurélie ANDREANI et Fernanda MOUREAU, scrutateurs, ont procédé au dépouillement et décompté : 13 enveloppes, 2 « OUI », 9 « NON », 2 « BLANC ».

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas maintenir Madame Ghislaine BEAUME dans la fonction d'adjointe.

Monsieur le Maire précise qu'un nouvel adjoint devra être nommé, ce qui fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES DES OFFRES 1 ET 2 POUR L'ÉLABORATION DU PLU ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la révision du PLU, la commune a effectué un appel d'offres auprès des bureaux d'études potentiellement compétents afin d'aider à son élaboration. Les 2 bureaux d'étude retenus sont :

- pour le Lot 1 : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme : attribué à « Groupement ERGONOMIE/ACT ÉTUDES » pour un montant de 39 240€.
- pour le Lot 2 : Évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme : attribué à « BIOINSIGHT » pour un montant de 12 600€.

Soit un total de 51 840 €HT à comparer à une estimation initiale de 53 150 €HT.

Une réunion de « lancement de projet » avec les deux bureaux d'études aura lieu le 11 janvier 2017 afin d'élaborer une stratégie de travail en commun ; sont également conviés à cette réunion : « La Fondation VEROTS », la Chambre d' Agriculture et la CCDSV représentée par M. Jean-Claude AUBERT.

Une première réunion publique pourrait être tenue en juin 2017.

Monsieur le Maire soumet cette analyse à l'approbation du Conseil :

- **Analyse adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION ORDURES MÉNAGÈRES DES LOCATAIRES

Monsieur le Maire donne les montants des redevances ordures ménagères qui seront demandées aux trois locataires, rappelant que le taux en vigueur a baissé par rapport à celui de l'année dernière, d'où une redevance un peu moins élevée.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur cette redevance.

- **Délibération adoptée à l'unanimité**

DÉLIBÉRATION FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

Monsieur le Maire

- rappelle que chaque année la commune contribue au fonds de solidarité par une subvention de 200€,
- et demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de cette contribution.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable

- **Délibération adoptée à l'unanimité**

DÉLIBÉRATION ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES À LA CCDSV COMPÉTENCE GEMAPI

Monsieur le Maire

- expose que dans le cadre de la loi NOTRe, des compétences obligatoires en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GeMAPI –, sont transférées aux Communautés de Communes, en lieu et place des communes ;
- informe que la commune de Villeneuve n'a pas fait état des charges liées au transfert de la compétence GeMAPI. Ces charges sont exposées avec retard par la Commune et doivent être intégrées aux évaluations faites pour les autres communes en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et le tableau des charges transférées par les communes à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à compter du 1er janvier 2017
- **Délibération adoptée à l'unanimité**

SPA CONVENTION RECONDUITE

Monsieur le Maire

- informe le conseil municipal de la fermeture au 30 juin 2018 de la SPA de Brignais, qui accueille les animaux errants sur la commune,
- rappelle que chaque année une convention est signée entre les deux parties par le biais d'une participation calculée sur le nombre d'habitants.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'accepter cette convention sur 6 mois, dans l'attente de trouver une autre solution pour l'accueil de ces animaux.

Le conseil municipal accepte la participation de la commune à hauteur de 0,20€ par habitant et pour 6 mois.

- **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat des Eaux

Le conseil entend un compte-rendu de réunion du syndicat qui confirme qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir pour 2018.

Un château d'eau est en projet / construction à LAPEYROUSE, pour alimenter VILLARS LES

DOMBES, ville qui entre désormais dans le périmètre du syndicat.

SMICTOM

Le conseil entend un compte-rendu de réunion du 5 décembre 2017.

Les « totems » des points d'apport volontaires seront rénovés ou remplacés. Un nouveau « guide de tri » est en cours de préparation et sera distribué courant 2018.

Les tarifs des divers matériels (bacs roulants, composteurs etc.) sont maintenus pour 2018. Les périodes de validité des « badges professionnels » d'accès aux déchetteries ont été modifiées : la validité annuelle, anciennement basée sur l'exercice civil annuel, est désormais décomptée de date à date.

Concernant le recyclage, c'est le « carton » qui rapporte le plus, le « papier » étant en légère baisse. Le recyclage du verre est déficitaire et coûte de l'argent.

Cérémonie des vœux 2018.

La cérémonie est programmée le samedi 20 janvier à 11heures, à la Salle Polyvalente si l'agrément du SDIS est donné.

N'ayant plus de questions diverses à traiter, Monsieur le Maire lève la séance à 22heures 15.

Retrait de délégation :

Le maire,

Je ne vous présente qu'aujourd'hui le maintien de Mme BEAUME au poste d'adjointe à l'ordre du jour, car j'aurai aimé m'entretenir avec elle sur ce sujet par un échange verbal sincère.

- Le 21 novembre 2017, je lui demande par mail un entretien en soulignant l'ambiance hostile qui règne maintenant au sein de notre conseil municipal depuis la décision d'une restructuration de l'école.
- Le 28 novembre 2017, avec politesse j'envoie par mail l'arrêté qui ôte la délégation en indiquant que cet arrêté sera signifié par voie postale. J'écris « les membres du conseil municipal et moi-même n'avons plus confiance en votre personne pour porter cette délégation »

Ce mail faisait suite à celui du 21 novembre où je souligne l'ambiance hostile qui règne au sein du conseil municipal. Donc, je n'ai plus confiance avec l'assentiment d'une majorité de conseillers.

- Le 30 novembre je propose à Madame BEAUME par mail d'accepter sa démission d'adjointe avant une décision par le conseil municipal. N'ayant pas de réponse je vous propose le maintien du poste d'adjointe à l'ordre du jour, car la perte de confiance envers Mme BEAUME, devient préjudiciable à la bonne administration des dossiers communaux qu'elle porte. Je me suis aussi aperçu qu'une majorité des membres du conseil municipal participait aux réunions avec plus ou moins de patience, mettant une confusion dans la cohésion de notre groupe.

Cordialement.